

AHCM Association des Habitants de Charlaix – Maupertuis Municipales 2026

Réponse aux questions sur l'urbanisme et la vie du quartier Charlaix-Maupertuis

Monsieur le Président de l'AHCM,

Je vous remercie pour votre courrier du 13 janvier 2026 et pour l'opportunité d'échanger sur les enjeux majeurs que vous soulevez pour le quartier Charlaix-Maupertuis.

Les Meylanais ont le sentiment que **la construction massive a dégradé leur qualité de vie** : moins de nature en ville, des problèmes de mobilité et un manque criant de places de parking. Pourtant, Meylan devrait être une **Ville-Parc** – pas une ville *avec* des parcs, mais une ville *qui est* un parc, où la nature et le cadre de vie prennent la place.

Malheureusement le **Plan Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030** prévoit **768 nouveaux logements en 5 ans** à Meylan, un objectif **trop ambitieux et décalé de la réalité** :

- La **croissance démographique métropolitaine** n'a été que de 0,2 % par an entre 2016 et 2022, et continuera à diminuer selon l'Insee, bien **loin des hypothèses du PLUi et du PLH**.
- L'objectif du PLH pour la **production de logements sociaux** pousse à **construire du neuf** plutôt qu'à rénover (solution pourtant la plus vertueuse), ce qui accélère l'**artificialisation des sols** dans les communes périurbaines et crée de la **vacance immobilière** en cœur d'agglomération.

L'ADN de notre projet est clairement de **d'abord préserver les arbres et les espaces verts, puis ensuite de voir ce qu'il est raisonnable de construire** – et non l'inverse.

Nous ne souhaitons pas que Meylan devienne un quartier de Grenoble, mais au contraire nous souhaitons **construire une ville à taille humaine, verte et vivable** !

A ce titre je rejoins les travaux sur la Ville-Parc et sur la Ville du 1/4 d'heure réalisés par les habitants et les associations de la Commission Extra-Municipale de Meylan.

Je m'engage avec mon équipe à un **urbanisme apaisé** :

- Nous mettrons en place dès notre début de mandat un **moratoire sur les nouveaux projets d'habitation collective**.

Le **PLUi** (Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal) **actuel reste en vigueur jusqu'à sa révision** et ne permet pas, à lui seul, de stopper les projets en cours.

Néanmoins, nous **négocierons avec les promoteurs et propriétaires** dans le cadre réglementaire pour des projets **respectueux de l'environnement et de la qualité de vie** – une approche "gagnant-gagnant".

- Nous agirons également pour **modifier le PLUi en protégeant les zones pavillonnaires**, en adaptant les règles d'urbanisme pour **limiter la hauteur** des nouvelles constructions, et en revoyant les **Emplacements Réservés pour la Mixité Sociale (ERS)**.
- Nous **poursuivrons la réflexion** sur la Ville du 1/4 d'heure pour que chaque quartier offre **services, commerces et nature à 15 minutes à pied** – un levier pour des choix urbanistiques plus justes.

Cette volonté qui est la mienne et celle de mon équipe de préserver l'équilibre entre développement urbain et qualité de vie, tout en respectant le caractère ville-parc de Meylan, permet d'apporter les réponses suivantes à vos questions.

Sur le thème de l'Urbanisme et des Emplacements Réservés pour la mixité Sociale (ERS) du Charlaix

Nous considérons que les ERS constituent une **atteinte excessive aux droits des propriétaires**.

Les ERS, tels qu'ils ont été conçus dans le PLUi, sont un outil qui ignore les spécificités des quartiers et impose une **uniformisation contraire à la diversité urbaine** que nous défendons. Ils traduisent une logique quantitative de production de logements qui ne correspond ni aux besoins démographiques réels de Meylan, ni à nos objectifs de préservation du cadre de vie.

a) *Vous engagez-vous à exiger auprès de la Métro la suppression de tous les ERS du Charlaix ?*

b) *Vous engagez-vous à faire en sorte qu'aucun nouvel ERS ne soit implanté sur le Charlaix ?*

⇒ Nous nous engageons à **exiger la suppression de tous les ERS du quartier du Charlaix auprès de la Métropole** dans la modification N°5 en cours du PLUi.

c) *En cas de révision des ERS, vous engagez-vous à réduire fortement le nombre minimum de logements par ERS, de façon à respecter une densité de 20 log/ha qui a fait ses preuves en matière d'intégration sociale et qui permet de maintenir un aspect pavillonnaire cohérent dans ces zones ?*

⇒ En cas de révision des ERS (scénario non souhaitable mais possible si la suppression totale n'est pas obtenue), nous nous engageons à **respecter une densité cohérente avec le tissu pavillonnaire existant**. La densité de 20 log/ha que vous proposez est effectivement un seuil raisonnable qui a fait ses preuves en matière d'intégration urbaine. Nous la défendrons.

d) *Dans ce dernier cas, vous engagez-vous à fixer simultanément un taux maximum de 40% de logements sociaux par opération, pour permettre des programmes mixtes financièrement équilibrés et ne pas spolier les propriétaires ?*

⇒ Nous nous engageons à **fixer un taux maximum de 40% de logements sociaux par opération** dans les ERS qui seraient maintenus. Cette mixité est indispensable pour l'équilibre financier des opérations et la mixité sociale que nous recherchons.

e) *Enfin, toujours dans un cas de révision, vous engagez-vous à exclure des périmètres d'ERS les parcelles déjà bâties et éviter de détruire pour reconstruire ?*

⇒ **Nous nous opposerons à l'inclusion de parcelles déjà bâties dans les périmètres d'ERS**, pour éviter les démolitions-reconstructions inutiles, contraire aux objectifs écologiques.

Sur le thème de l'Urbanisme et de la transformation d'Ivoallée

a) Transformation progressive d'une zone technologique en parcs de logements, de bureaux, de zones mixtes ou maintien des destinations actuelles ?

- ⇒ Nous défendrons le **maintien d'Ivoallée comme zone technologique**, en limitant la transformation en logements ou bureaux, et en veillant que les projets préservent son caractère ville-parc.

b) Révision ou non du PLUi pour limiter l'exposition des populations travaillant en zone inondable (par exemple : majoration de 10% de la surface de plancher par rapport à l'existant, limitation des hauteurs, augmentation du coefficient de pleine terre, ...) ?

- ⇒ Nous proposerons une **révision du PLUi** pour :
- **Limiter la surface de plancher à +10 % maximum par rapport à l'existant.**
 - **Augmenter le coefficient de pleine terre et limiter les hauteurs.**
 - Renforcer les mesures anti-inondation.

c) Souhaitez-vous préserver l'aspect ville parc d'Ivoallée et sa différentiation au sein de la métropole, et si oui, comment ?

- ⇒ Nous soutiendrons des projets qui **renforcent la végétalisation, les cheminements doux et la mixité fonctionnelle**, sans densification excessive. Nous veillerons à ce que le quartier d'Ivoallée conserve l'aspect Ville-Parc qui le différencie au sein de la Métropole.

Sur le thème la qualité de vie et les aménagements de Charlaix Maupertuis

a) Quels sont vos projets d'aménagement pour Charlaix Maupertuis ?

- ⇒ Nous établirons dès les premiers mois du mandat un **plan d'investissement pour votre quartier** de Charlaix-Maupertuis. Ce plan sera **construit en concertation avec les habitants** et inclura notamment les points que vous mentionnez dans vos questions. Nous souhaitons y inclure l'amélioration et la sécurisation des cheminements piétonniers et cyclables, la valorisation des espaces verts et naturels, l'amélioration de l'éclairage public pour renforcer la sécurité, et la création d'espaces de convivialité de proximité.

b) Quel plan d'actions avez-vous pour valoriser l'espace naturel du Bassin de Monarié ? La passerelle qui coupe l'accès et pose des problèmes de sécurité, sera-t-elle réparée ?

- ⇒ Nous engagerons une étude pour **restaurer un accès sécurisé et valoriser cet espace naturel**, en partenariat avec les habitants et les associations locales.

c) Quels engagements pour améliorer l'état des voiries qui se dégradent (e.g. chemin de Beauséjour, avenue des 4 chemins) ?

- ⇒ Nous demanderons à la Métropole de mettre en place un **plan pluriannuel de réfection**, en priorisant les axes les plus dégradés (comme le Chemin de Beauséjour et l'Avenue des 4 Chemins), pour améliorer la sécurité et le confort des habitants.

d) Quels projets pour améliorer les cheminements piétonniers (notamment les liaisons entre le chemin du Charlaix, le lotissement des 3 massifs et le gymnase du Charlaix ou l'itinéraire piéton sur le chemin de Beauséjour entre le chemin de Sirland et le chemin de Saint-Martin) ?

⇒ La mobilité douce est une priorité de notre projet et un axe essentiel d'une ville du 1/4 d'heure. C'est pourquoi nous chercherons à **créer ou aménager des liaisons piétonnières structurantes** à l'échelle du quartier, garantissant **sécurité et confort** en toute saison. Nous consulterons les habitants sur leurs pratiques et leurs besoins avant de finaliser ces aménagements.

e) Quel devenir pour le trèfle du Charlaix (triangle entre l'avenue des 4 chemins, le chemin du Monarié et le torrent de Jaillères) ?

⇒ Nous étudierons sa **transformation en espace vert ou en lieu de convivialité** (aire de jeux, zone de pique-nique, ...), en associant les riverains et votre union de quartier AHCM.

f) Quelles idées avez-vous pour enrichir l'offre périscolaire et les équipements de loisirs et de proximité pour les jeunes de notre quartier ?

⇒ Nous **renforcerons les équipements existants** dans le quartier et **développerons des partenariats avec les associations** pour diversifier l'offre.

g) Quels projets souhaitez-vous porter pour mieux accompagner nos aînés et faire reculer l'isolement qui touche une partie des habitants de notre quartier ?

⇒ Nous créerons un **réseau de solidarité de proximité** et des **espaces de rencontre intergénérationnels**, en lien avec le CCAS, les associations présentes sur la ville de Meylan et votre union de quartier AHCM.

Je reste à votre disposition avec mon équipe pour un échange approfondi sur ces sujets. Vous pouvez compter sur notre engagement à défendre un urbanisme raisonné et une qualité de vie préservée pour Charlaix-Maupertuis.

Bien cordialement,

Joëlle Hours, Candidate aux Elections Municipales de Meylan